



Budget supplémentaire des dépenses (A) 2018-2019



BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET
OFFICE OF THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER

Ottawa, Canada
8 novembre 2018
www.pbo-dpb.gc.ca

Le directeur parlementaire du budget (DPB) appuie le Parlement en fournissant des analyses économiques et financières dans le but d'améliorer la qualité des débats parlementaires et de promouvoir une plus grande transparence et responsabilité en matière budgétaire.

Cette note présente une analyse détaillée du premier budget supplémentaire des dépenses du gouvernement pour l'exercice 2018-2019, dans lequel ce dernier demande au Parlement d'approuver des dépenses de 7,5 milliards de dollars.

Analyste principal :

Jason Stanton, analyste financier

Collaborateurs :

Varun Srivatsan, adjoint à la recherche

Ce rapport a été préparé sous la supervision de :

Jason Jacques, directeur principal

Nancy Beauchamp et Jocelyne Scrim ont contribué à la préparation du rapport pour publication.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez nous rejoindre à l'adresse dpb-pbo@parl.gc.ca

Yves Giroux

Directeur parlementaire du budget

Table des matières

Résumé	1
1. Introduction	3
1.1. Survol – autorisations totales	3
2. Réforme du budget des dépenses	6
2.1. Suivi des initiatives prévues au budget de 2018	6
2.2. Harmonisation avec les résultats	7
3. Dépenses majeures	9
3.1. Approvisionnement en eau potable et traitement des eaux usées des Premières Nations	9
3.2. Infrastructure	10
3.3. Opérations maritimes et intervention	11
3.4. Dépenses en personnel	12
Notes	14

Résumé

Le Budget supplémentaire des dépenses (A) 2018-2019 porte sur des autorisations budgétaires supplémentaires de 8,1 milliards de dollars, soit : 7,5 milliards de dollars de dépenses exigeant l'approbation du Parlement et 0,6 milliard de dollars de dépenses pour lesquelles la permission législative a déjà été accordée. Il s'agit du plus grand budget supplémentaire des dépenses depuis au moins 10 ans.

Le montant total des autorisations budgétaires proposées depuis le début de l'exercice 2018-2019, y compris le budget principal des dépenses, s'élève à 285 milliards de dollars, soit 14,6 milliards (5,4 %) de plus que le budget des dépenses à ce jour 2017-2018.

Environ 70 % des dépenses proposées concernent quatre secteurs :

- le soutien des services et de l'infrastructure des Premières Nations (2,9 milliards de dollars), y compris 423 millions de dollars destinés à éliminer le besoin d'émettre des avis d'ébullition de l'eau;
- la poursuite de la mise en œuvre du Programme infrastructures Canada (1 milliard de dollars), dont le plus gros montant est un paiement de 477 millions de dollars à la Banque de l'infrastructure du Canada;
- le paiement de coûts de personnel (0,9 milliard de dollars), y compris 541 millions de dollars pour des paiements salariaux rétroactifs découlant des conventions collectives signées récemment;
- l'achat et la modernisation de trois brise-glaces de la Garde côtière canadienne (0,8 milliard de dollars).

Le DPB surveille également la mise en œuvre des changements apportés par le gouvernement au processus budgétaire, y compris la création d'un nouveau crédit central de 7 milliards de dollars au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) afin d'exécuter plus rapidement les mesures prévues par le budget de 2018, ainsi qu'une vaste révision des indicateurs de rendement et des résultats relatifs aux programmes.

La vitesse d'exécution des mesures budgétaires semble être la même qu'à l'exercice précédent. Jusqu'à présent, le Conseil du Trésor (CT) a approuvé et affecté le versement de 2,9 milliards de dollars à 67 mesures uniques du budget de 2018. Cette somme représente 45 % du total des mesures et 41 % des autorisations visées par le crédit d'exécution du budget. Par comparaison, à la même époque l'an dernier, le DPB a dénombré 58 mesures du budget de 2017 qui avaient été reportées dans les documents budgétaires; celles-ci représentaient près des deux tiers du total des mesures prévues par le budget de 2017.

L'amélioration de la production de rapports sur les résultats est également un travail continu. Le DPB a précédemment remarqué l'absence d'information concernant l'effet que le financement supplémentaire découlant de certaines mesures du budget de 2018 aura sur les résultats prévus. En outre, un examen des plans ministériels 2018-2019 a révélé des lacunes dans les renseignements sur les cibles qui ont été manquées et sur les résultats obtenus antérieurement par rapport aux indicateurs de rendement. Ce manque de données risque de nuire à la capacité des parlementaires d'examiner les dépenses proposées.

1. Introduction

Avant de verser des fonds à même le Trésor, le gouvernement doit recevoir une autorisation votée ou législative du Parlement. Les autorisations votées sont approuvées chaque année par le Parlement au moyen d'un projet de loi de crédits, tandis que les autorisations législatives ont déjà été approuvées grâce à un projet de loi adopté au préalable. Les prestations de la Sécurité de la vieillesse, par exemple, sont payées grâce à l'autorisation donnée en vertu de la *Loi sur la sécurité de la vieillesse*¹.

Le Budget supplémentaire des dépenses (A) 2018-2019 est le premier des deux budgets supplémentaires prévus pour l'exercice 2018-2019. Il fait suite au troisième projet de loi de crédits adopté dans l'exercice en cours.

Le budget supplémentaire des dépenses fait partie du processus régulier d'approbation parlementaire. Il « présente de l'information sur les besoins supplémentaires en matière des dépenses qui n'étaient pas suffisamment étoffées au moment du dépôt du budget principal des dépenses ou encore qui ont été peaufinées par la suite pour prendre en compte les changements apportés à des programmes ou à des services particuliers² ».

1.1. Survol – autorisations totales

Le Budget supplémentaire des dépenses (A) 2018-2019 porte sur des autorisations supplémentaires totalisant 8,1 milliards de dollars (tableau 1-1). Les autorisations votées, qui doivent être approuvées par le Parlement, s'élèvent au total à 7,5 milliards de dollars, tandis que les autorisations législatives, pour lesquelles le gouvernement a déjà reçu du Parlement la permission de dépenser, se chiffrent à 0,6 milliard de dollars.

Ces sommes ne tiennent pas compte des autorisations non budgétaires supplémentaires, par exemple les prêts, les investissements et les avances.

Tableau 1-1

Budget supplémentaire des dépenses (A) 2018-2019 : autorisations totales

	Budgétaires (millions de \$)	Non budgétaires (millions de \$)
Votées	7 547	0
Législatives	555	0
Total	8 103	0

Source : Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Budget supplémentaire des dépenses (A) 2018-2019.

Le montant total des autorisations budgétaires proposées depuis le début de l'exercice 2018-2019, y compris le budget principal des dépenses, s'élève à 285 milliards de dollars, soit 14,6 milliards (5,4 %) plus que le budget des dépenses à ce jour 2017-2018.

Ce budget supplémentaire des dépenses comprend les autorisations de fonds déjà approuvés par le Parlement qui sont demeurés inutilisés à l'exercice 2017-2018, et pour lesquels le gouvernement demande la permission de dépenser au présent exercice (encadré 1-1).

Encadré 1-1 Fonds non utilisés

Les fonds non utilisés représentent des sommes approuvées par le Parlement dans le cadre de projets de loi de crédits annuels qui n'ont pas été dépensées pour un exercice financier donné. Il y a des fonds inutilisés parce que l'autorisation légale de dépenser la plupart des sommes autorisées par le Parlement expire à la fin de chaque exercice financier.

Parmi les 10,7 milliards de dollars de fonds inutilisés en 2017-2018, plus de la moitié (5,8 milliards de dollars) peuvent être attribués à la Défense nationale, à Transports Canada, à Infrastructure Canada et au Secrétariat du Conseil du Trésor. Les fonds non utilisés combinés de Transports Canada et d'Infrastructure Canada ont augmenté de 727 millions de dollars par rapport au dernier exercice, ce qui est principalement attribuable au report d'investissements dans l'infrastructure.

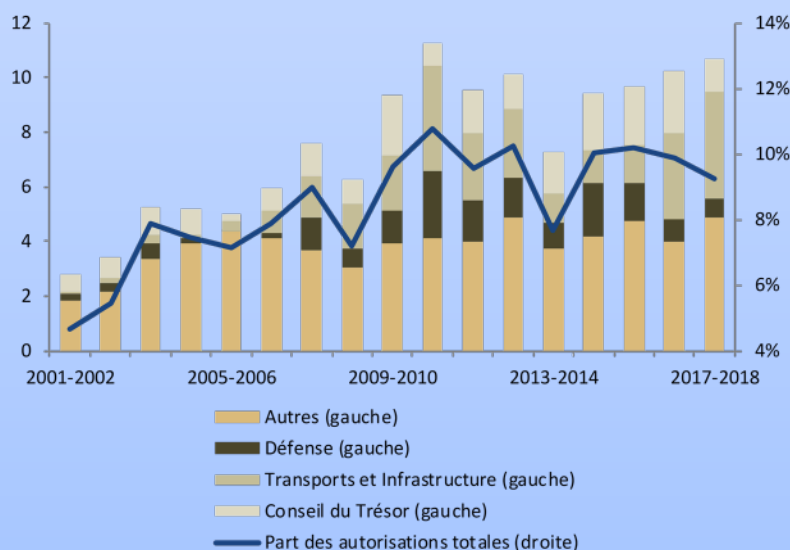
Les prévisions du budget fédéral « tiennent aussi compte du fait qu'une certaine partie des fonds compris dans les budgets des dépenses sera inutilisée à la fin de l'exercice, et sera reportée aux exercices suivants ou ne sera tout simplement pas dépensée ». L'une des principales causes de l'inutilisation de fonds est l'asymétrie dans les autorisations. Les autorisations de dépenses fédérales sont des plafonds de dépenses légaux plutôt que des estimations du niveau réel des dépenses. Cela signifie que « la loi interdit aux ministères de dépasser les plafonds des dépenses ». Parmi d'autres raisons à l'inutilisation de fonds, mentionnons les retards non prévus dans la mise en œuvre des programmes et les changements de priorités.

Étant donné ces causes structurelles à l'inutilisation de fonds, le gouvernement prévoit des mécanismes accélérés pour déplacer les fonds inutilisés d'un exercice à l'autre. En font partie les crédits du Conseil du Trésor pour les reports des budgets de fonctionnement et d'immobilisations, qui sont présentés pour examen parlementaire chaque année.

Fonds inutilisés dans les autorisations de dépenser

milliards de \$

pourcentage des autorisations votées



Sources : Comptes publics du Canada et directeur parlementaire du budget.

2. Réforme du budget des dépenses

Comme le DPB l'a signalé dans ses rapports précédents, le gouvernement a apporté d'importants changements au processus budgétaire en 2018-2019 afin d'assurer une meilleure harmonisation entre le budget et le budget des dépenses. Par exemple, les changements touchant l'article 81 du Règlement, qui ont été approuvés par la Chambre des communes, repoussent de plusieurs semaines le dépôt du budget principal des dépenses pour qu'il soit possible d'y intégrer les mesures annoncées dans le budget. Il n'est donc plus nécessaire de déposer un budget supplémentaire des dépenses au printemps ce qui, pour chaque exercice, fait passer de trois à deux le nombre de budgets supplémentaires des dépenses prévus.

2.1. Suivi des initiatives prévues au budget de 2018

L'harmonisation du budget et du budget des dépenses par le gouvernement a entraîné des changements qui ont touché non seulement le moment du dépôt du budget principal des dépenses, mais aussi sa composition même.

Le projet de loi de crédits n° 2 a prévu un nouveau crédit central de 7 milliards de dollars du SCT (le crédit central 40 du CT), pour la mise en œuvre des mesures énoncées dans le budget de 2018. Le gouvernement a indiqué que, grâce à ce nouveau crédit, le budget principal des dépenses « comprendra la totalité des mesures de dépenses supplémentaires prévues dans le budget fédéral de 2018, améliorera l'alignement entre le budget fédéral et le budget des dépenses, et éliminera une partie du décalage entre l'annonce et la mise en œuvre des programmes³ ».

La création du nouveau crédit d'exécution du budget s'est faite dans un contexte où la plupart des postes budgétaires n'avaient pas encore fait l'objet d'un examen attentif du CT avant d'être approuvés par le Parlement. Le gouvernement s'est donc engagé à présenter aux parlementaires des mises à jour mensuelles en ligne qui tiendraient compte des nouvelles affectations versées aux ministères⁴. Le SCT a aussi accepté de mettre à jour périodiquement son InfoBase pour que celle-ci indique les nouvelles affectations accordées à chaque programme⁵.

En date de la dernière mise à jour, qui remonte au 31 octobre 2018, le CT avait approuvé et affecté aux organisations concernées une somme de 2,9 milliards de dollars, répartie entre 67 mesures uniques du budget de 2018. Des fonds supplémentaires de 731 millions de dollars avaient été retenus par le CT, et 3,4 milliards de dollars n'avaient pas encore été affectés⁶.

Certains des montants retenus concernent des postes pour lesquels l'affectation initiale indiquée au tableau A2.11 du budget de 2018 doit être modifiée. Selon la manière dont le crédit 40 du CT est formulé dans le projet de loi de crédits n° 2, le gouvernement doit demander au Parlement d'approuver tout changement apporté au crédit d'exécution du budget. Le Budget supplémentaire des dépenses (A) 2018-2019 comprend six mesures du budget de 2018, qui totalisent 137 millions de dollars, de même que sept mesures du budget de 2017 qui représentent une somme de 96 millions de dollars.

Jusqu'à présent, 45 % seulement du total des fonds relatifs aux mesures et 41 % aux autorisations visées par le crédit d'exécution du budget ont été affectés aux ministères.

Par comparaison, lorsque le Budget supplémentaire des dépenses (B) 2017-2018 a été déposé, en octobre 2017, le DPB a dénombré 58 mesures du budget de 2017 qui avaient été reportées dans les documents budgétaires; celles-ci représentaient près des deux tiers du total des mesures prévues par le budget de 2017⁷.

Pour cette raison, il est difficile de dire si les changements apportés à la procédure ont produit le résultat escompté, soit d'accélérer l'exécution des mesures budgétaires par le gouvernement. Comme le président du Conseil du Trésor et le DPB l'ont déjà indiqué, les retards observés dans l'exécution du budget sont attribuables en grande partie aux processus internes du gouvernement. Il se peut donc que les parlementaires ne constatent aucune amélioration importante tant que ces processus n'auront pas été simplifiés.

2.2. Harmonisation avec les résultats

La partie III du budget des dépenses concerne à la fois les plans ministériels et les rapports sur les résultats ministériels. Les plans ministériels correspondent aux plans de dépenses annuelles des ministères et ils énoncent les priorités, les ressources nécessaires et les résultats anticipés. Les rapports sur les résultats ministériels présentent le rendement réel de chaque organisation au cours de l'exercice le plus récent. Ils renseignent les parlementaires et la population canadienne au sujet des résultats réels mesurés par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus, qui sont décrits dans les plans ministériels.

Comme il l'a expliqué dans son dernier rapport sur le Budget principal des dépenses 2018-2019, le DPB a examiné les plans ministériels 2018-2019 de toutes les organisations pour lesquelles le budget de 2018 prévoyait des dépenses lors de l'exercice en cours. Le DPB n'a cependant pas pu voir les dépenses prévues et les résultats associés aux mesures du budget de 2018⁸.

L'InfoBase du SCT indique les résultats prévus à l'échelle des programmes et donne des renseignements sur les programmes qui ont reçu des fonds du budget de 2018, mais elle ne dit rien concernant les effets des ressources supplémentaires sur les résultats attendus. S'ils disposaient de données à jour sur la façon dont le gouvernement prévoit suivre et mesurer les résultats obtenus grâce à ces fonds supplémentaires, les parlementaires pourraient s'acquitter plus facilement d'une de leurs fonctions importantes, soit examiner attentivement les dépenses du gouvernement.

Outre l'examen des résultats attendus des mesures énoncées dans le budget de 2018, le DPB a analysé l'ensemble des données relatives aux indicateurs de rendement et aux résultats contenues dans les plans ministériels 2018-2019⁹. Il a constaté que, pour 18 % des indicateurs de rendement établis relativement aux responsabilités essentielles, aucune cible précise n'avait été fixée. Par exemple, dans le plan ministériel du SCT, à la rubrique « Surveillance des dépenses », aucune cible n'est associée à l'indicateur « Mesure dans laquelle les présentations au Conseil du Trésor indiquent de manière transparente le risque financier ». On y lit simplement que la « cible sera incluse dans le Plan ministériel de 2019-2020, dès que les données de base auront été recueillies¹⁰ ».

Par ailleurs, de nombreuses organisations ne disposent d'aucune donnée historique sur les résultats réels associés à leurs indicateurs de rendement. Le DPB a déterminé à cet égard que :

- pour 48 % des indicateurs, aucun résultat réel n'est indiqué pour le dernier exercice;
- pour 44 % des indicateurs, aucun résultat réel n'est indiqué pour les deux derniers exercices;
- pour 42 % des indicateurs, aucun résultat réel n'est indiqué pour les trois derniers exercices.

Même si une bonne partie des changements s'explique par la mise en œuvre du nouveau Cadre ministériel des résultats exigé dans la *Politique sur les résultats* du SCT, le manque de données sur les résultats dans les plans ministériels complique, pour les parlementaires, le travail d'examen des dépenses proposées. Or, il est important que les parlementaires puissent comprendre les résultats que les organisations s'attendent à obtenir grâce aux fonds supplémentaires, la façon dont les organisations mesureront les résultats et la qualité de ces résultats par rapport à ceux des exercices précédents. Ces données contribuent à la prise de décisions éclairées.

3. Dépenses majeures

3.1. Approvisionnement en eau potable et traitement des eaux usées des Premières Nations

Sur les 8,1 milliards de dollars demandés dans le budget supplémentaire des dépenses, 2,9 milliards (36 %) environ concernent Services aux Autochtones Canada (SAC) et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC), soit 1,2 milliard et 1,7 milliard de dollars respectivement.

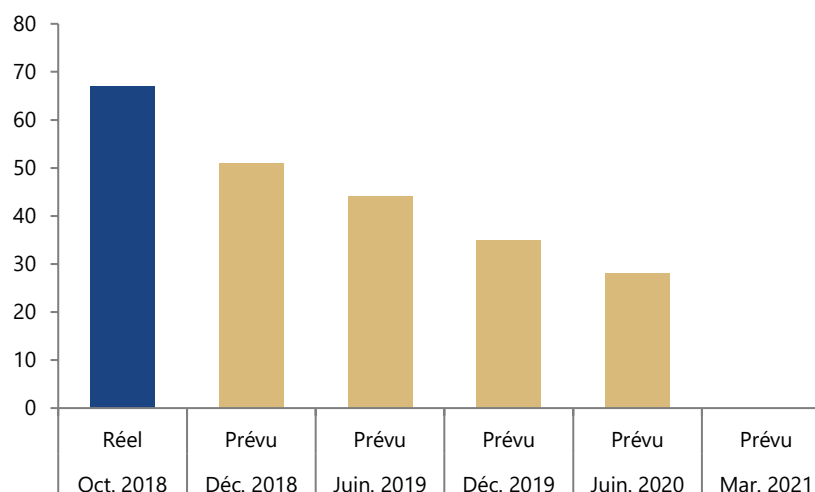
Le financement consacré au Programme amélioré pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières Nations et au travail de surveillance et d'analyse de l'eau potable dans les réserves est l'un des principaux postes de dépenses de SAC dans le budget supplémentaire des dépenses. Les fonds destinés à ce programme sont en hausse de 423 millions de dollars, ce qui est conforme aux ressources supplémentaires prévues dans les budgets de 2016 et de 2018 afin d'améliorer l'accès des Premières Nations à de l'eau potable et salubre dans les réserves¹¹.

En décembre 2017, le DPB a publié un rapport intitulé *Les besoins d'investissement de l'infrastructure d'aqueduc et d'égout des Premières Nations*, dans lequel il indique que l'investissement minimal dans les immobilisations nécessaire pour mettre fin, d'ici 2020, aux avis d'ébullition de l'eau de longue durée dans les réserves est estimé à 3,2 milliards de dollars, de 2009-2010 à 2020-2021¹².

En octobre 2018, SAC avait dénombré 67 avis d'ébullition de l'eau de longue durée qui concernaient des systèmes publics situés dans des réserves et qui sont toujours en vigueur. Le Ministère prévoit qu'il n'y en aura plus aucun d'ici la fin de l'exercice 2020-2021, comme le montre la figure 3-1¹³.

Figure 3-1 Avis d'ébullition de l'eau de longue durée visant des systèmes publics situés dans des réserves

Nombre d'avis d'ébullition de l'eau de longue durée



Source : Services aux Autochtones Canada.

3.2. Infrastructure

L'infrastructure doit recevoir près de 1 milliard de dollars en argent frais, ce qui en fait le deuxième poste de dépenses en importance dans le Budget supplémentaire des dépenses (A) 2018-2019. La moitié environ de ce financement concerne le Projet de corridor du nouveau pont Champlain du Bureau de l'infrastructure du Canada (292 millions de dollars) et le respect des derniers engagements de PPP Canada par rapport au Fonds PPP Canada (210 millions de dollars). Notons également le transfert prévu de 477 millions de dollars du ministère des Finances à la Banque de l'infrastructure du Canada.

La Banque de l'infrastructure du Canada a été fondée en juin 2017 dans le cadre du plan d'infrastructure Investir dans le Canada, qui recevra des fonds fédéraux de plus de 180 milliards de dollars sur 12 ans.

La *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* confère à la Banque le mandat « d'investir dans des projets d'infrastructures générateurs de revenus dans l'intérêt public et d'attirer des investisseurs du secteur privé et du secteur institutionnel¹⁴ ». Conformément à la *Loi*, le Parlement a déjà approuvé le versement à la Banque de 35 milliards de dollars dans les 11 prochaines années. De cette somme, 15 milliards de dollars proviendront du plan d'infrastructure Investir dans le Canada¹⁵.

Le premier rapport annuel de la Banque indique que, depuis la nomination des membres du conseil d'administration, à l'automne 2017, « les activités de démarrage se sont grandement développées et nous continuerons de renforcer notre capacité interne pour les trois volets de notre mandat – investissement, conseil et information¹⁶ ».

En août 2018, la Banque a annoncé son premier investissement, consacré au projet de Réseau express métropolitain (REM) de Montréal. Il s'agit d'un investissement de 1,28 milliard de dollars, qui consiste en un prêt garanti de premier rang à un taux d'intérêt initial de 1 %, augmentant à 3 % pendant la durée du prêt, qui est de 15 ans¹⁷.

3.3. Opérations maritimes et intervention

Un des montants les plus élevés dans le Budget supplémentaire des dépenses (A) 2018-2019 est une demande de dépenses en immobilisations de 883 millions de dollars de Pêches et Océans Canada (MPO) pour la responsabilité essentielle Opérations maritimes et intervention. Selon le plan ministériel 2018-2019 du MPO, cette responsabilité essentielle permet d'offrir des services d'intervention en milieu marin et d'exploiter la flotte civile du Canada¹⁸.

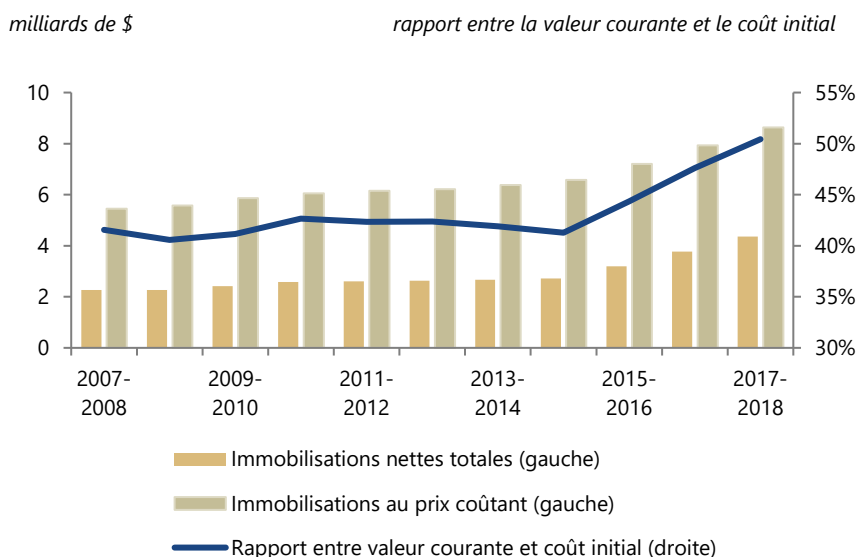
La majeure partie du financement proposé (827 millions de dollars) vise l'achat et la modernisation de trois brise-glaces usagés. Le gouvernement dit de ces navires qu'ils offriront des « capacités provisoires » jusqu'à ce que des navires de remplacement soient construits dans le cadre de la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale (SNCN) du gouvernement. Les documents sur l'approvisionnement publiés plus tôt cette année par le gouvernement indiquent que les brise-glaces seront utilisés au Canada atlantique et dans la région du Saint-Laurent et des Grands Lacs¹⁹.

Dans le cadre de la SNCN, le gouvernement a établi des « relations stratégiques » avec des chantiers navals situés à Vancouver et à Halifax afin d'acquérir une flotte de navires militaires et civils²⁰, notamment un nouveau brise-glace polaire, qui sera construit au chantier naval Seaspan de Vancouver. Ce projet est toujours à l'étape de la planification et aucun budget n'a encore été précisé.

Les trois brise-glaces ont été achetés à la suite du préavis d'adjudication d'un contrat de 610 millions de dollars au Chantier Davie, au Québec²¹. Le préavis d'adjudication de contrat est un avis public destiné à informer les fournisseurs qu'un ministère a l'intention d'attribuer un marché à un fournisseur sélectionné à l'avance, jugé comme étant le seul fournisseur en mesure d'exécuter les travaux, tout en permettant aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités.

Le MPO est l'un des plus grands détenteurs de biens fédéraux. Au cours de la dernière décennie, la valeur nette de ses actifs a presque doublé, passant de 2,3 milliards de dollars en 2007-2008 à 4,4 milliards de dollars en 2017-2018, comme l'illustre la figure 3-2. Par ailleurs, le rapport entre la valeur courante et le coût initial est passé de 41 à 50 % en raison des investissements des dernières années. Cette tendance laisse entendre que l'état général du stock d'actifs du Ministère s'est amélioré.

Figure 3-2 Immobilisations – Pêches et Océans Canada



Source : Services publics et Approvisionnement Canada

3.4. Dépenses en personnel

Le Budget supplémentaire des dépenses (A) 2018-2019 révèle une hausse de 945 millions de dollars des dépenses en personnel. Plus de la moitié de cette somme, soit 541 millions de dollars, est allouée au SCT pour les paiements salariaux rétroactifs découlant des conventions collectives signées récemment;

Le SCT est responsable de la mise en œuvre des nouvelles conventions collectives négociées entre le gouvernement et les syndicats de la fonction publique fédérale²². Lors de la première année des nouvelles conventions, le SCT demandera du financement au nom des ministères et des agences touchés par les hausses salariales négociées. Par la suite, les ministères et les agences demanderont eux-mêmes du financement permanent au moyen du budget principal des dépenses.

En 2017 et en 2018, les syndicats de la fonction publique fédérale ont conclu 29 conventions collectives qui touchent plus de 195 000 employés²³. La

hausse salariale moyenne annuelle s'est établie à 1,6 % en 2018, ce qui est moins que la hausse enregistrée dans des emplois comparables du secteur privé et moins que le taux d'inflation global.

En raison des nouvelles conventions collectives et de l'expansion de la fonction publique, les dépenses du gouvernement en personnel ont atteint un sommet en 18 ans. Comme il est indiqué dans les *Comptes publics du Canada*, le total des dépenses fédérales en personnel a dépassé les 45 milliards de dollars en 2017-2018 (figure 3-3)²⁴.

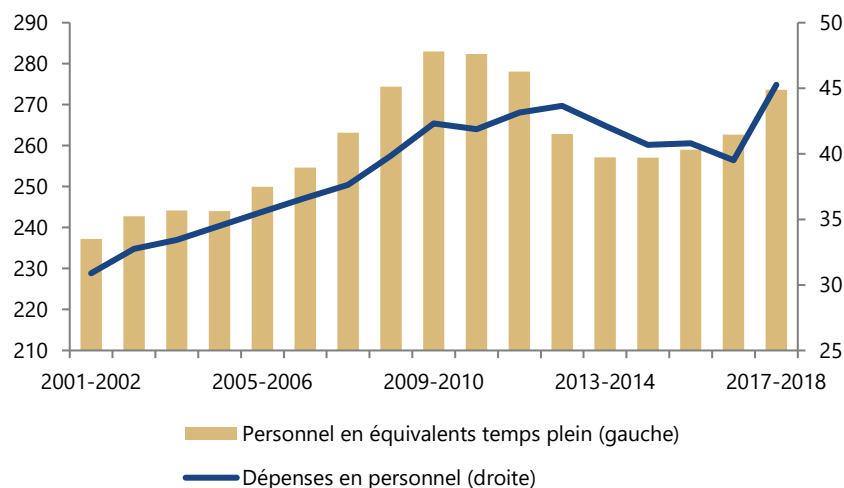
Le gouvernement rapporte par ailleurs que le nombre de fonctionnaires fédéraux a augmenté de 4,1 % pour dépasser les 274 000. Il s'agit de la hausse annuelle la plus importante depuis 2008-2009. Le nombre de fonctionnaires n'avait pas atteint un niveau aussi élevé depuis les restrictions annoncées dans le budget de 2012²⁵.

Figure 3-3

Effectif de la fonction publique fédérale et dépenses en personnel des ministères

équivalents temps plein en milliers

milliards de \$



Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et Services publics et Approvisionnement Canada

Note : Les dépenses en personnel sont présentées en dollars constants de 2017-2018.

Notes

1. *Loi sur la sécurité de la vieillesse*. <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/O-9/>
2. Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2018-2019*. <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/depenses-prevues/budgets-supplementaires/budget-supplementaire-depenses-a-2018-2019.html>
3. Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, *Budget principal des dépenses 2018-2019*. <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/depenses-prevues/plan-depenses-budget-principal/2018-19-budget-depenses/introduction.html>
4. <http://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/42-1/OGGO/reunion-130/temoignages>
5. InfoBase du SCT. <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#budget-measures/budget-measure/overview>
6. Provenance et utilisation du crédit d'exécution du budget par ministère. <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/depenses-prevues/plan-depenses-budget-principal/2018-19-budget-depenses/2018-2019-provenance-utilisation-credit-execution-budget-ministere.html>
7. *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2017-2018*. [https://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/2017/Supps%20\(B\)%202017-18/Supps%20B%202017-18_FR_2017-11-09.pdf](https://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/2017/Supps%20(B)%202017-18/Supps%20B%202017-18_FR_2017-11-09.pdf)
8. *Le Plan des dépenses du gouvernement et le Budget principal des dépenses pour 2018-2019*. https://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/2018/Mains%202018-19/The%20Government's%20Expenditure%20Plan%20and%20Main%20Estimates%20for%202018-19_FR.pdf
9. Les plans ministériels indiquent les résultats relatifs aux responsabilités essentielles uniquement. Pour obtenir des données relatives aux programmes, il faut consulter l'InfoBase du SCT. L'analyse du DPB s'est appuyée sur les données des plans ministériels, et non celles de l'InfoBase.
10. *Plan ministériel du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada 2018-2019*. <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/organisation/rapports/plan-ministeriel-secretariat-conseil-tresor-canada-2018-2019.html>
11. Dans son budget de 2016, le gouvernement a proposé un investissement de 1,8 milliard de dollars en cinq ans afin d'améliorer les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées des Premières Nations. Dans le budget de 2018, il a proposé de consacrer, à partir de 2018-2019, 173 millions de dollars supplémentaires en trois ans afin d'améliorer l'accès des Premières Nations à de l'eau potable et salubre. <https://www.budget.gc.ca/2018/docs/plan/chap-03-fr.html#Clean-and-Safe-Drinking-Water-on-Reserve>
12. *Les besoins d'investissement de l'infrastructure d'aqueduc et d'égout des Premières Nations*. https://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/2018/Infra%20Structure%20Plan%20and%20Main%20Estimates%20for%202018-19_FR.pdf

dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/2017/FN%20Water/FN_Water_FR.pdf

Le rapport explique que le traitement de l'eau potable ne peut pas être envisagé indépendamment du traitement des eaux usées, puisque l'évacuation des eaux usées, si leur traitement est inadéquat, voire inexistant, peut affecter la consommation d'eau potable. Par conséquent, tout plan d'amélioration de la qualité de l'eau potable doit, pour réussir, prévoir aussi le traitement efficace des eaux usées.

13. Seuls les systèmes publics d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées situés dans les réserves, qui sont financés par l'État, sont concernés ici. On compte aussi, dans les réserves, près de 500 systèmes du genre, mais non publics, qui ne reçoivent pas de fonds de l'État.
<https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1516134315897/1533663683531>
14. Énoncé des priorités et des responsabilités – Banque de l'infrastructure du Canada. <https://www.infrastructure.gc.ca/CIB-BIC/letter-lettre-fra.html>
15. Banque de l'infrastructure du Canada. <https://www.infrastructure.gc.ca/CIB-BIC/index-fra.html>
16. Banque de l'infrastructure du Canada, *Rapport annuel 2017-2018*. https://cib-bic.ca/wp-content/uploads/2018/10/CIB_2017-18_AR_French.pdf
17. <https://cib-bic.ca/fr/la-banque-de-linfrastructure-du-canada-investit-dans-le-reseau-express-metropolitain-par-un-pret-de-128-g-sur-15-ans/>
18. Pêches et Océans Canada, *Plan ministériel 2018-2019*. <http://www.dfo-mpo.gc.ca/rpp/2018-19/dp-fra.html#B3.1.4>
19. Préavis d'adjudication de contrat pour trois brise-glaces.
<https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-lapprovisionnement/appels-d-offres/PW-MB-004-26875>
20. Services publics et Approvisionnement Canada, *À propos de la Stratégie nationale de construction navale*. <https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/amd-dp/mer-sea/sncn-nss/apropos-about-fra.html>
21. Avis d'attribution de contrat pour trois brise-glaces.
<https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-lapprovisionnement/avis-d-attribution/PW-MB-004-26875-001>
22. *Plan ministériel du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada 2018-2019*.
<https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/organisation/rapports/plan-ministeriel-secretariat-conseil-tresor-canada-2018-2019.html>
23. Emploi et Développement social Canada, *Information sur les conventions collectives*. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/donnees-conventions-collectives/salaires/salaires-spheres-competence-secteur.html>
24. Receveur général du Canada, *Comptes publics du Canada 2018*.
<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/2018/vol2/s1/dmac-meso-fra.html>
25. Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, *Effectif de la fonction publique fédérale*. <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/innovation/statistiques-ressources-humaines/effectif-fonction-publique-federale.html>